

LE PETIT BULLETIN

Gazette du Montchabouillard



Sommaire

- Éditorial p 1
- Vie municipale 2
- Vie communale 12
- La Métropole 17
- Vie associative 20
- Environnement 26
- Infos pratiques 27



POLITEIA FRANCE

**L'application mobile
pour communiquer
avec vous !**

Mairie de Montchaboud
Tél/Fax : 04 76 68 29 96
mairie-montchaboud@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture mairie
mardi : 10-12h / 13-16h
mercredi : 10-12h
jeudi : 14-18h

Vie Municipale

Le mot du Maire

L'automne arrive et la fraîcheur aussi !

La saison estivale a été particulière, éprouvante entre canicule et reste de Covid. Mais nous avons été plutôt épargnés sur notre commune et j'espère que tout le monde a pu profiter de ses vacances et des longues soirées d'été.

Je voudrais attirer l'attention de tous, notre planète change, les conditions climatiques se dégradent, nos ressources s'épuisent, et même dans notre havre de paix nous en subissons les conséquences. Nous devons tous en tenir compte et adapter, voire modifier nos comportements. L'eau notamment risque de devenir une denrée plus rare et il est évident qu'il faut l'économiser.



Le mince filet d'eau du bassin du village cet été ..

Notre pays a des ressources limitées en terme d'énergie et là aussi, il nous faut nous adapter. Quelque soit notre type de chauffage, l'électricité nous est indispensable. Des solutions de production locale en mutualisation existent et je vais étudier leur faisabilité pour la commune. Si certains d'entre vous sont intéressés, merci de contacter la mairie.

Je reviens sur la réunion publique du mois de juin. Nous avons présenté nos projets et leur état d'avancement. Certains ont pris du retard, en effet la période est compliquée pour beaucoup d'entreprises et les délais d'approvisionnement s'allongent, c'est le cas pour notre petit espace de jeux à l'entrée du village et j'espère que nous pourrons le réaliser avant la fin de l'année.

Quelques personnes ont exprimé des doutes au sujet de notre « grand projet » de centre bourg et sur la réalisation du « parc » de loisirs prévu au bout du chemin des Vignes. Nous prenons en compte toutes les remarques et en examinons la pertinence.

D'autre part, nous avons avancé sur le dossier « école ». Au vu des résultats de l'enquête sur l'école de secteur, j'ai décidé de demander au rectorat de rattacher Montchaboud à Brié-et – Angonnes plutôt que Vizille. Je vous laisse lire en pages intérieures le dossier complet sur ce sujet, suivi par notre conseillère Claudine Verollet. Nous initions la demande, mais c'est la préfecture qui après avis du rectorat, autorise ou pas ce transfert .

Pour finir, je dirais que nous attendons tous avec impatience notre fête de village et j'espère que nos associations vont nous régaler avec plein d'activités pour les petits et les grands..

Bonne rentrée à tous et rendez vous le 24 septembre !

Votre Maire, Guy Soto

Vie Municipale

Conseil Municipal du 27 avril 2022

Délibérations : (présents : 7 + 1 pouvoir)

1 : Vote des subventions aux associations communales pour l'année 2022

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations communales pour l'année 2022

Il est proposé d'octroyer une subvention de 1500 € à l'association Chab'Kfé

Il est proposé d'octroyer une subvention de 1500 € à l'association Maison Pour Tous

7 voix pour

2 : Convention d'opération avec l'EPFL du Dauphiné

L'EPFL du Dauphiné est un établissement public local foncier à caractère industriel et commercial chargé de missions de service public.

L'EPFL du Dauphiné réalise pour le compte de ses membres, collectivités adhérentes, des acquisitions foncières ou immobilières en vue de la constitution de réserves foncières et de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement.

La commune de Montchaboud, au titre de sa compétence en matière d'équipements publics, prévoit notamment la réalisation sur son territoire :

D'une maison d'assistante maternelle

D'une salle polyvalente

D'un commerce multiservices

La parcelle AA 116 (anciennement A66) étant mise en vente, la municipalité a identifié ce terrain comme stratégique pour la commune et de nature à recevoir une partie au moins de ses projets en matière d'équipements. La présente convention d'opération est liée au projet envisagé sur cette parcelle.

Le projet, objet de la présente convention, concerne une opération d'aménagement dans le secteur des Vernes à Montchaboud, pour la réalisation d'équipements publics.

8 voix pour

Vie Municipale

Conseil Municipal du 29 juin 2022

Délibérations : (présents : 11)

1 : Signature de la Convention Territoriale Globale avec la caisse d'allocations familiales de l'Isère

Les caisses d'allocations familiales mobilisent les partenaires des territoires afin de créer une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits des usagers sur des champs d'intervention partagés : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation locale et la vie des quartiers, le logement, l'amélioration du cadre de vie et le handicap.

C'est dans ce cadre que la future CTG (convention territoriale globale) sur le territoire du SICCE (syndicat intercommunal de coopération et des compétences enfance) sera rédigée et signée en 2022 pour faire suite au contrat enfance jeunesse ayant pris fin le 31/12/21.

Cette convention vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire du SICCE. Elle optimise l'utilisation des ressources sur le territoire. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé.

En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

La CTG constitue un levier stratégique pour :

- Clarifier les actions des acteurs du territoire en rendant lisibles leurs actions.

- Améliorer l'efficacité des services publics en fixant des objectifs et une méthode d'évaluation.

- Repositionner l'utilisateur au centre des services en organisant l'offre globale.

Par l'intermédiaire de cette CTG, l'ensemble des partenaires s'engage dans une démarche de coopération afin de faire émerger un projet local adapté aux besoins des enfants, des jeunes et des familles. Les futurs contractants, la CAF de l'Isère et le Département de l'Isère s'accorderont sur les orientations à prendre en fonction des besoins repérés et des moyens disponibles.

Cette démarche se concrétise par la signature d'un accord entre la CAF de l'Isère, les communes du SICCE et le Département de l'Isère.

Afin de pouvoir bénéficier de ce nouveau dispositif, il est demandé à la commune de s'engager dans la validation et la signature de la Convention Territoriale Globale avant le 31/8/22. Le bonus territoire CTG remplacera la prestation de service enfance jeunesse et sera complémentaire aux prestations de service. La signature de la CTG conditionne ces financements.

11 voix pour

Vie Municipale

Conseil Municipal du 29 juin 2022 (suite)

2 : Adhésion de la commune de Montchaboud à la compétence n°2 du SICCE « mise en place des études et diagnostics enfance et jeunesse sur le territoire des communes membres, signature d'une convention territoriale globale avec la caisse d'allocations familiales de l'Isère et suivi administratif et financier de la convention pour le compte des communes ».

Le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2015 et comme indiqué dans ses statuts, le Syndicat Intercommunal de Coopération et des Compétences Enfance (SICCE) prend en charge pour les 15 communes du territoire, les compétences suivantes :

Compétence n°1 : Accompagnement aux activités de la vie scolaire du collège de Jarrie

Compétence n°2 : Mise en place des études et diagnostics enfance et jeunesse sur le territoire des communes membres, signature, au nom des communes membres, d'une convention territoriale globale avec la caisse d'allocations familiales de l'Isère et suivi administratif et financier de la convention pour le compte des communes

Compétence n°3 : Création, aménagement, entretien, et gestion des établissements d'accueil du jeune enfant

Compétence n°4 : Création, aménagement, entretien, et gestion des relais assistantes maternelles

Compétence n°5 : Création, aménagement, entretien, et gestion des lieux d'accueil enfants parents

Le Préfet de l'Isère a notifié au S.I.C.C.E le 4 décembre 2019, l'adoption des nouveaux statuts du S.I.C.C.E. et son périmètre d'action.

Ce périmètre est composé des communes de Brié et Angonnes, Champagnier, Champ sur Drac, Herbeys, Jarrie, Montchaboud, Notre Dame de Commiers, Notre Dame de Mésage, Saint Barthélémy de Séchilienne, Saint Georges de Commiers, Saint Pierre de Mésage, Séchilienne, Vaulnaveys le Bas, Vaulnaveys le Haut et Vizille.

Le Maire indique que la convention territoriale globale est un dispositif déployé par la Caisse Nationale d'allocations familiales dont l'objectif est de mobiliser les partenaires d'un territoire afin de créer une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits des usagers sur des champs d'intervention partagés : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation locale et la vie des quartiers, le logement, l'amélioration du cadre de vie et le handicap.

Afin que le SICCE puisse assurer la prise en charge de la compétence n°2, « mise en place des études et diagnostics enfance et jeunesse sur le territoire des communes membres, signature d'une convention territoriale globale avec la caisse d'allocations familiales de l'Isère et suivi administratif et financier de la convention pour le compte des communes »

11 voix pour

Vie Municipale

Conseil Municipal du 29 juin 2022 (suite)

3 : Délibération sur les modalités de publicité des actes de la commune

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune : soit par affichage ; soit par publication sur papier ; soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Montchaboud afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel : Publicité par publication papier en mairie

11 voix pour

4 : Déclassement du domaine public et cession d'une parcelle de terrain AB116

(Annule et remplace la délibération 11-2021)

La commune de Montchaboud est propriétaire d'une parcelle de terrain d'une superficie de 55 m², cadastrée en section AB sous le numéro 116.

Afin de constituer un alignement bâti cohérent, Mr Le Maire propose le déclassement du domaine public communal et la cession de la parcelle cadastrée AB116 à l'euro symbolique à Mme CHABERT Marianne.

10 voix pour

5 : SPL Inovaction « portes du Grésivaudan » - Acquisition de 10 (dix) actions – Désignation d'un conseiller municipal pour siéger au conseil d'administration ainsi qu'à l'assemblée générale de la SPL

M. le Maire expose que les SPL sont des sociétés anonymes régies par le livre II du code du commerce. Par ailleurs, elles sont soumises au titre II du Livre V de la première partie du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui porte sur les Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML).

Vie Municipale

Conseil Municipal du 29 juin 2022 (suite)

Il précise que le champ d'intervention des SPL s'étend aux opérations d'aménagement, de construction à l'exploitation des services à caractère industriel et commercial ou de toutes autres activités d'intérêt général.

Il est, par ailleurs, rappelé que leur champ d'intervention est potentiellement très large, puisque les SPL sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article L.300 -1 du code de l'urbanisme, des opérations de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général.

Les SPL ne peuvent exercer leurs activités que pour le compte exclusif et sur le territoire de leurs actionnaires, et donc dans le cadre des compétences de ceux-ci, particularité qui lui permet notamment, dans le cadre de prestations dites intégrées, au sens de la jurisprudence (quasi-régie ou « in house ») de se soustraire aux obligations de publicité et de mise en concurrence, et ce, du fait du contrôle exercé par le pouvoir adjudicateur sur son cocontractant, analogue à celui exercé sur ses propres services et dès lors que le cocontractant réalise l'essentiel de son activité pour les collectivités, groupements qui le détiennent.

La commune de Montchaboud a le projet de réaliser sur un terrain en cours d'achat, un centre bourg comprenant entre autres, un bâtiment communal pouvant accueillir une crèche ou une salle polyvalente, un commerce multiservices / bar de pays, une salle pour une activité artisanale type « traiteur », et quelques logements communaux et /ou privés.

Ce projet étant d'envergure et structurant pour la commune, il paraît indispensable de s'associer les compétences d'une structure comme la SPL Inovaction

Considérant que les éléments qui précèdent caractérisent à la fois une certaine sécurité juridique et une souplesse manifeste d'intervention, ceux-ci semblent devoir justifier que la commune de Montchaboud participe au capital d'une telle entité qui pourrait se voir confier les études, sans mise en concurrence dans le cadre de la jurisprudence de « quasi-régie ».

Considérant que l'activité de la SPL Inovaction a été étudiée et démontre la viabilité de l'entreprise créée pour l'accompagnement de petite et moyenne commune depuis plusieurs années. Au-delà de cette opération, il s'agit de la mise en place d'un véritable outil de proximité, travaillant en étroite collaboration avec les services de la commune.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE DE SE PORTER acquéreur de 10 actions de la Société Publique Locale Inovaction « portes du Grésivaudan », pour une valeur de 1.000 €, auprès de toutes entités vendeuses des dites actions

DESIGNE Fabienne GAGNAIRE, pour représenter la commune de Montchaboud à l'assemblée spéciale (environ 5 réunions) de ladite Société.

DESIGNE Guy SOTO, pour représenter la commune de Montchaboud à l'Assemblée Générale annuelle. (1 réunion par an minimum) de ladite société.

DONNE tout pouvoir à M. le Maire et à son représentant à effet de cette délibération.

9 voix pour

9 voix pour

Vie Municipale

Conseil Municipal du 29 juin 2022 (suite)

6 : Convention de partenariat restauration scolaire année 2022-2023 avec la commune de Vizille

Dans le cadre de la participation financière de commune de Montchaboud, afin de baisser le prix du repas des restaurants scolaires qui est de 11.80 € pour les enfants de Montchaboud,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Le montant de la participation de la commune de Montchaboud sera, par repas, la suivante :

Quotient de 0 à 800 :	8 €
Quotient de 801 à 1200 :	5.50 €
Quotient de 1201 à 1500 :	4 €
Quotient de 1501 à 1800 :	3 €
Quotient supérieur à 1800 :	0 €

Les parents des enfants de Montchaboud scolarisés à Vizille paieront, par repas et en fonction de leur quotient familial :

Quotient de 0 à 800 :	3.80 €
Quotient de 801 à 1200 :	6.30 €
Quotient de 1201 à 1500 :	7.80 €
Quotient de 1501 à 1800 :	8.80 €
Quotient supérieur à 1800 :	11.80 €

La commune de Vizille présentera chaque mois l'état de présence nominatif des enfants de Montchaboud fréquentant le restaurant scolaire. Cette liste s'accompagnera du titre de recettes destiné à la commune de Montchaboud.

11 voix pour

La salle polyvalente

Là où tout se passe à Montchaboud !

L'augmentation de sa fréquentation entraîne une gestion plus complexe et des frais supplémentaires, entretien, coût de l'énergie, usure du matériel mis à disposition (mobilier et vaisselle).



La municipalité vous informe qu'une réflexion sur le règlement intérieur de cette salle s'impose et que les conditions et tarifs de sa location seront révisés à l'occasion du prochain conseil .

Vie Municipale

Réunion Publique du 11 juin 2022

ORDRE DU JOUR:

Présentation et échanges sur les projets en cours et divers sujets sur la commune.

M. le maire souligne les initiatives positives pour la commune :

la fréquentation de la bibliothèque participative, le démarrage encourageant de l'activité de maraichage, les débuts prometteurs du Chab Kfé, la reprise des activités de la MPT, la pâtisserie maison et les produits traiteur proposés par LC Délices .



Prise de parole et remerciements de Kilian Riboulet

I . Les projets de début de mandat sont présentés et la parole est donnée au public

1) Aire de jeux petite enfance (2 à 8 ans) à l'entrée du village, projet évalué à 25000 euros

Remarque du public : C'est une grosse somme par rapport au nombre d'enfants de Montchaboud, les enfants vivent tous dans des maisons avec jardins, n'est-ce pas de l'argent jeté par les fenêtres ?

Réponse : Ce sera positif pour l'échange et les jeux entre enfants.

Question du public : Quelle sécurité et stabilité de cet espace?

Réponse : C'est un terrain remblayé de 100 m2, qui sera clos.

2) Aménagement de l'ancien terrain de football en terrain de multi-activités

Remarque du public : Le terrain de football n'est-il pas trop isolé, avec risque de vandalisme et problèmes d'entretien ?

Réponse : Moins de nuisances par rapport à l'éloignement, et pas d'autres propositions lors de l'appel de terrains à vendre pour réaliser le projet.

Des réunions sont à prévoir pour demander l'avis des montchabouillards jeunes et moins jeunes.

Question du public : La barrière des vignes va-t-elle rester ?

Réponse : Oui pour l'instant, avec la remise en état du chemin. Pour rappel, c'est un chemin communal avec servitude EDF. Mais cette barrière pourrait être gênante pour les propriétaires des terrains cultivés.

Question du public : Est-ce que la zone sera éclairée ?

Réponse : la décision n'est pas encore prise, à étudier

(depuis la réunion, le budget de cet aménagement a été revu à la baisse)

Vie Municipale

Réunion Publique du 11 juin 2022 (suite)

3) Achat du terrain de M. REY en face de l'Oliva : 3000 m² – achat du terrain par la commune avec le portage de l'EPFL (convention qui prendra fin le 31 décembre 2025)

Plusieurs options sont envisagées : une crèche, le transfert de la salle polyvalente, un commerce multi-activités, un habitat intermédiaire avec des logements en location ou à la vente.

Si la commune n'achète pas le terrain, il sera vendu à un promoteur.



Question du public : Plus et trop de voitures donc, et les nuisances induites ?

Réponse : L'augmentation du flux des voitures serait limitée, parce que seulement quelques logements sont envisagés. Par rapport aux services proposés au centre bourg, les montchabouillards pourront se déplacer à pied.

Question du public : Y aura-t-il une proposition de groupe de travail concernant le projet ?

Réponse : Non, Ce n'est pas prévu, mais l'information passera.

Question du public : Si on n'a pas de projets au bout des 3 ans, que se passera-t'il ?

Réponse : On le revend et dans le pire des cas, il y aura 4 maisons.

Question du public : Y aura-t-il un impact sur les impôts ?

Réponse : Pas de lien direct. Quelques logements pourraient même augmenter nos recettes fiscales. Pour rappel, la taxe d'habitation est supprimée, et en ce qui concerne la taxe foncière, notre commune est l'avant-dernière de la Metro au niveau des taux.

Question du public : Est-il prévu un emprunt pour ce projet ?

Réponse : Oui forcément

Question du public : Vous prévoyez une nouvelle salle des fêtes, Y aurait-il les mêmes conditions que la salle actuelle ?

Réponse : Oui, bien sûr .

Remarque du public : il ne faut pas que les aménagements se fassent au détriment des autres équipements .

Réponse Le budget de fonctionnement de la commune n'est pas impacté par ces équipements qui relèvent d'un budget différent, celui de l'investissement.

La parole est donnée à Jean-François Armand :

Point sur les investissements :Par rapport au montant global, nous obtiendrons des subventions conséquentes , ce qui diminuera l'impact sur le budget de la commune .

Vie Municipale

Réunion Publique du 11 juin 2022 (suite)

II . Autres points évoqués par M. le Maire :

1) Le scolaire

Remarque du Public : la moitié des enfants qui devraient être à Vizille vont à l'école ailleurs.

Rappel de M. le Maire : La demande de transfert sur l'école de Brié-et-Angonnes comme école de référence est envisagée et sera étudiée.

Si nous devons être rattachés dans le futur à une commune, ce serait à la commune de référence pour l'école.

2) Free propose l'installation d'une antenne sur Montchaboud (2700 € annuel en contrepartie) sur un terrain communal implanté entre l'antenne existante et le pylône.

Question du public : Quelles garanties sur les nuisances et l'efficacité ?

Réponse : Free propose une réunion pour détailler ce sujet.

Remarque du public : Quel est le rapport bénéfice / risque pour les habitants? Par rapport aux besoins sur la commune, la 5 G ne servirait pas à grand-chose.

Réponse : Bénéfice : une meilleure couverture pour les portables et une petite rentrée d'argent pour la commune .Risque : Free pourrait très bien s'installer sur un terrain privé et nous n'aurions rien à dire. Il vaut mieux que cet argent bénéficie à la commune .

III . Divers

1) Une famille de Montchaboud accueille une famille ukrainienne : appel aux dons et aides.

2) Un banc à Champ Clocher est demandé et accordé

3) La rénovation du four ?

Réponse : Les artisans sont rares et très pris donc le délai est assez long, mais à faire impérativement. Un devis est demandé, en attente de réponse.

Question du public : Est il possible de s'en servir encore une fois ou deux maximum ?

Réponse :Nous allons demander l'avis d'un professionnel avant.



Pour clore cette réunion, M. le Maire fait un appel aux jeunes pour leur participation et avis sur la vie communale. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès de la mairie

Vie Communale

La carte scolaire pour les primaires

Depuis 1965 l'école de secteur pour les enfants de Montchaboud scolarisés en primaire (maternelle et élémentaire) est à Vizille.

Nous constatons depuis 3-4 ans, que de plus en plus de parents font la démarche d'une demande de dérogation pour l'école de Brié-et-Angonnes.



Pour l'année scolaire 2022/2023, 14 demandes d'inscription* à l'école de Brié-et-Angonnes ont été déposées. 5 demandes n'ont pas pu être acceptées en raison du manque de places**.

*14 demandes pour un nombre d'enfants évalué à 31 (21 foyers, car il y a plusieurs fratries)

** les enfants inscrits par dérogation ne sont pas comptabilisés par l'académie, cela ne permet pas à l'école d'accueil de prétendre à l'ouverture d'une classe.

Dans ce contexte, l'équipe municipale a décidé de créer un Comité Consultatif Scolaire (élus et habitants), chargé de mener une réflexion sur la pertinence d'une demande de changement d'école de secteur auprès de l'académie.

Entre autres actions, le Comité Consultatif Scolaire a réalisé un sondage auprès des habitants de Montchaboud :

Au total, 24 Foyers ont répondu au questionnaire

Réponses à la question : « êtes-vous favorable à un rattachement auprès de l'école de Brié-et-Angonnes » :

- 20 OUI
- 2 NON
- 2 NEUTRES

Sur les 24 réponses, 18 foyers sont concernés par la scolarisation d'enfants en primaire. Les 18 foyers concernés ont répondu OUI à cette question, les motivations principales sont la facilité du trajet école / travail et le coût élevé de la cantine à Vizille.

Sur avis du Comité Consultatif Scolaire, la municipalité a décidé d'initier auprès de l'académie une demande de Regroupement Pédagogique Intercommunal pour la commune de Brié-et-Angonnes. Si une réponse favorable est donnée à cette requête, l'objectif serait de finaliser le projet pour la rentrée 2023/2024.

Tout ceci reste au conditionnel, car d'autres sujets sur lesquels nous travaillons en parallèle sont en attente de cette réponse : le transport, l'accompagnement, l'ouverture d'une classe à Brié-et-Angonnes.

NB: le collège de secteur pour les enfants de Montchaboud est et restera le collège de Vizille

Vie Communale

Activité Physique Adaptée

Quelques places disponibles !

Cours gratuits

Après une courte pause pour la période estivale, les cours ont repris !
(Salle polyvalente de Montchaboud, une heure par semaine, le mercredi à 14 h.)

Il ne s'agit pas de performance physique mais bien d'une gym adaptée aux capacités de chacun avec la volonté de partager un moment convivial.
Si vous souhaitez participer, contactez la Mairie par mail ou téléphone et nous vous rappellerons pour vous donner notre premier rdv !

Jacqueline suit les cours de manière assidue depuis son ouverture en avril et a accepté de nous en parler .

Jacqueline, voulez vous nous raconter une séance d'activité physique adaptée ?

Le cours commence en douceur, on se met en mouvement , on commence par échauffer nos articulations, les poignets , les chevilles.

Parfois nous marchons à travers la salle en alternant les rythmes . Ensuite nous faisons des mouvements en position debout , pas de travail au sol pour éviter sans doute les difficultés à se relever .

Ce qui m'a surprise, c'est qu' il est possible de travailler assis sur des chaises, par exemple pour les étirements de fin de séance . Ce n'est pas habituel, mais confortable et efficace !

Nous travaillons aussi beaucoup l'équilibre, avec des positions de pieds différentes ou avec des balles de tennis qu'on se renvoie .

En fait, les cours sont variés , ce mercredi, nous avons utilisé des élastiques .

Je voudrais rajouter que Laetitia est particulièrement attentive à nos positions et qu'elle explique les mouvements de manière détaillée; par exemple comment relâcher ses épaules .

Quelles étaient vos attentes en vous inscrivant à cette activité ?

Pour être sincère, je pensais qu'un cours adapté n'était pas pour moi. Je fais de la gymnastique depuis des années à Vizille, mais l'idée d' une activité sur la commune me plaisait bien et je suis venue pour découvrir. En pensant que j'allais peut être m'ennuyer . Et pas du tout ! J'ai découvert une nouvelle façon de travailler et un très bon complément aux cours traditionnels . C'est important de voir comment on peut continuer une activité physique en groupe, même quand les capacités baissent ! Et comment chacun peut participer à son rythme, sans jamais se sentir en difficulté.

Comment vous sentez vous après une séance ?

Détendue, mais pas de fatigue, ni douleurs !

Nuisances et Motocross...

Les quartiers du Cray et des Fontanettes sont régulièrement perturbés par la circulation de motocross. Elles vont sur les collines autour de Bellevue et abîment la flore. D'autres quartiers de Montchaboud les ont certainement déjà entendues car leur bruit résonne dans le village...

Il faut rappeler qu'un Arrêté Municipal du 16 juin 2009 interdit à ces motocross de circuler en dehors des voies ouvertes à la circulation.

Nous vous invitons à contacter la Gendarmerie lorsque vous les croisez ou les entendez afin de préserver le calme de notre village.

ARRETE MUNICIPAL

Interdisant les véhicules motorisés en dehors des voies ouvertes à la circulation sauf pour activités agricoles, à toutes les entrées de la commune au nombre de sept.

Mise en zone trente kilomètres heures sur tout le territoire de la commune de Montchaboud.

Le Maire de la commune de Montchaboud,

- vu le code de la route,
- vu le code général des collectivités locales,
- vu le code de l'urbanisme,
- considérant la nuisance sonore provoquée par les véhicules motorisés et la dégradation des chemins suite aux passages fréquents, rapides et dangereux de ces véhicules, et la vitesse excessive sur la commune de Montchaboud par certains usagers ,

ARRETE N°5

ARTICLE 1 : Des panneaux d'interdictions aux véhicules motorisés seront implantés aux différentes accès de la commune, au nombre de sept

ARTICLE 2 : Un panneau vitesse limitée à trente kilomètre heures sera posé sur le panneau indiquant le nom de la commune

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au

- Préfet de l'Isère,
- A la gendarmerie de Vizille,
- A la Direction Départementale de l'Equipement de Vizille,

•FAIT A MONTCHABOUD LE 16 JUIN 2009 LE MAIRE



Etat civil

Avis de décès : Mr Lenoir André décédé le 12 juillet 2022

M. Lenoir ,né en 1930 ,a habité Montchaboud de 1970 jusque la fin des années 80, Il s'était investi pour la commune , notamment pour l 'entretien des espaces verts .

Nos sincères condoléances à la famille

CCAS : L 'aide aux inscriptions aux activités sportives, culturelles ou artistiques accordée par la Mairie pour les enfants en école primaire , selon quotient familial, sera reconduite pour l 'année scolaire 2022/2023.

Les modalités seront communiquées prochainement .

Urbanisme

Demandeur	Parcelle	Projet	Décision
Adrien RIBAS	AA139	Extension	Favorable le 18/01/2022
Nicolas MONTAGNA	AB76	Agrandissement terrasse et dalle béton	Favorable le 14/06/2022
Julien MICHEL	AA24	Panneaux photovoltaïques	Favorable le 06/07/2022
Stéphanie ROUSSEAU Et Franck MEGRET	AA92	Extension RDC, démolition balcon	Favorable le 10/08/2022

Consultances architecturales

Le Conseil d'Architecture Urbanisme Environnement de l'Isère (CAUE) met à votre disposition gratuitement un architecte.

Vous avez besoin d'un conseil avant le dépôt d'un PC.

Contact pour la prise de rendez-vous : **04.57.38.50.59**

Vie Communale

Abracadabra !! !

Dans le cadre des 15 jours de la culture métropolitaine, qui se dérouleront sur la métropole du 15 au 27 octobre, Montchaboud continue sur sa lancée en proposant des spectacles volontairement éclectiques... Après avoir accueilli une création de street art en live en 2020, du théâtre de rue en 2021, cette année, place à la magie !!

Samedi 15 octobre :

* **15 heures** : atelier « découverte de la magie » (à partir de 7 ans)
– jauge 30 personnes.

2 groupes seront constitués (7-13 ans et 13 ans et plus, selon inscriptions).

* **18 heures** : spectacle pour petits et grands
– jauge 80 personnes -

« Les magiciens reviennent avec de nouveaux numéros !

Un spectacle de Magie très visuel, interactif et varié avec :

David Coven, Magicien vu dans l'émission « Le plus grand cabaret du monde », lauréat du Grand prix spécial du jury au Mondial de la Magie de Monaco.

Il est accompagné de Luc Parson, Magicien-Ventriloque, directeur de l'école de magie de Grenoble, émissions TV avec Michel Drucker, Miss France,...etc. »



Pour ces deux événements, s'agissant d'événements proposés par Grenoble Alpes Métropole, la gratuité est de mise mais **réservation indispensable via le secrétariat de mairie, aux heures d'ouverture.**

Pour cette occasion, le Chab'Kfé ouvrira ses portes à partir de 14h45 pour vous accueillir chaleureusement. En fin d'atelier, un goûter sera offert aux enfants.

Au sortir de deux années de crise sanitaire qui ont fragilisé bon nombre de citoyens, la générosité est également à l'honneur avec les 10 Jours de la Culture 2022, grâce au dispositif solidaire et culturel 2kg de culture. Proposé sur 9 événements gratuits (dont le nôtre !), il vous permet d'apporter 2 kg de denrées alimentaires qui seront ensuite acheminées à la banque alimentaire de l'Isère et distribués aux plus démunis.

Ces événements sont financés en grande partie par Grenoble-Alpes Métropole, avec un complément apporté par la Mairie.

Commission Loisirs, Culture, Animation

Stop au gaspillage d'imprimés publicitaires ! A partir du 1^{er} septembre Les prospectus seront interdits dans les boîtes aux lettres de la Métropole

De nombreuses boîtes aux lettres affichent un STOP PUB pour ne pas recevoir de dépliant publicitaires, à partir du 1^{er} septembre la norme s'inversera : seules les boîtes aux lettres affichant un OUI PUB recevront un imprimé publicitaire.

Les prospectus pèsent lourds dans nos poubelles. En France ils représentent plusieurs centaines de milliers de tonnes chaque année alors que près de 50 % des usagers les jettent sans même les avoir lus.

Face à ce constat, la loi « Climat et Résilience » votée à l'été 2021 permet à 15 territoires pilotes, dont la Métropole, de tester la mise en place du OUI PUB.

Cette loi vise à interdire la distribution d'imprimés publicitaires non adressés, sauf si l'autorisation est indiquée de manière visible sur la boîte aux lettres.

Cette démarche concrète en faveur de la réduction des déchets permet à l'utilisateur de choisir s'il veut, ou non, recevoir de la publicité.

Les objectifs du dispositif :

- Ne pas subir la publicité mais la choisir,
- Réduire le gaspillage papier lié aux imprimés publicitaires non lus,
- Encourager la publicité « Responsable » ;
- Sensibiliser à la réduction des déchets et encourager les bonnes pratiques.

Comment se procurer un adhésif OUI PUB ?

Les adhésifs seront mis à disposition à partir du mois de juin 2022

En libre-service dans les accueils des bâtiments de la Métropole et en mairie des communes volontaires (disponibles à la mairie de Montchaboud)

Sur demande au 0800 500 027 (appel gratuit) ou par le formulaire en ligne de demande de documentation [demarches.grenoblealpesmetropole.fr](https://demarches.grenoblealpesmetropole.fr/service-dechets/demander-un-document) service déchets/demander un document

RENSEIGNEMENTS 0 800 500 027 grenoblealpesmetropole.fr



La Métropole

Métrovélo, prêt de vélos électriques

A la rentrée de septembre 2022, vous pourrez retrouver le service Mvélo+ :

- 1) Dans l'une des 4 agences permanentes à la Gare et sur la Presqu'île de Grenoble, sur le Campus universitaire de Saint Martin d'Hères et à Crolles mais aussi dans les agences mobiles qui seront présentes tous les 15 jours sur Saint-Égrève, Fontaine, Échirolles, Vizille, Saint-Ismier et toutes les semaines sur Pontcharra, de 12h à 19h.

A noter que l'agence de Crolles, déjà ouverte le samedi, aura un 2^{ème} jour d'ouverture dans la semaine.

- 2) Nouveauté : Un dispositif de prêt gratuit de vélos électriques aux habitants de l'ensemble des communes de la Métropole et du Grésivaudan (hors Grenoble et Saint Martin-d'Hères) sera proposé.

Sur inscription, 10 habitants maximum se verront prêter un vélo électrique, gratuitement, pendant un mois. Le jour J, l'agent Mvélo+ délivre les vélos et propose une formation autour de l'utilisation d'un VAE. A la fin de la période, l'agent vient récupérer le matériel, recueillir les ressentis des utilisateurs et les orienter sur un futur achat de vélo ou sur une location.

Si vous souhaitez profiter de cet essai, faites vous connaître auprès de la mairie



Journée de visite des boucles de l'Isère



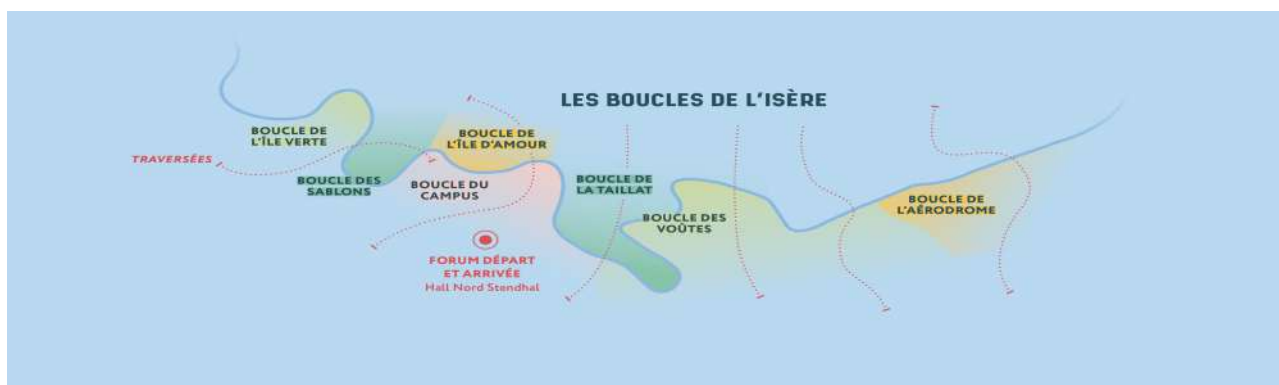
La Métropole organise le 1^{er} octobre 2022 une grande journée de balade le long des boucles de l'Isère entre Grenoble et le Bois Français.

Meylan, Grenoble, Gières, La Tronche et Saint-Martin-d'Hères souhaitent imaginer ensemble le développement de leurs territoires.

Ces propositions de visites seront l'occasion d'explorer les milieux naturels et urbains et de recueillir les impressions des habitants.

Tous les métropolitains sont concernés par ces visites car ils sont amenés à utiliser les voies, les espaces publics existants et futurs.

Les inscriptions sont obligatoires pour des raisons d'encadrement et de sécurité. Ces inscriptions se font via le site de la Métropole à : www.grenoblealpesmetropole.fr/bouclesisere



Vie Associative

L'atelier "Galerie des couleurs"

Exposition du mois de juin 2022

Nous étions impatientes de vous retrouver, nous tenions à ne pas perdre les bonnes habitudes, celles de partager avec chacun d'entre vous ce moment extraordinaire et si important pour les artistes.

Valérie Billondeau inaugure l'exposition avec ces mots chaleureux, entourée des artistes de l'atelier, Jacklyne Guedj, Josette Caucau, Lucette Billondeau, Odile Voillot, Audrey Pastorello, Michèle Chabert, Michèle Archier et Odette Vian.

Une exposition riche et particulière avec le travail de septembre 2019 à mars 2020 et les œuvres de 2021/2022.

« Peinture soufflée, frottée, rien n'est prévisible, tout est aléatoire, tout échappe »

« Nouvelles approches, ouvrir notre sphère créative, ouvrir nos esprits, sortir de notre zone de confort, lâcher prise »

2021/2022 épurer les formes et les couleurs,
aller à l'essentiel
simplifier les traits,
À la manière de Mathilde Crétier, Eloïse Renouf

2019/2020 : Le Pouring art



Jaklyne Guedj

Lucette Billondeau



Vie Associative

« Créer, c'est vivre deux fois » A. Camus



Josette Caucal



Audrey Pastorello



Michèle Archier



Odette Vian



Michèle Chabert

Vie Associative

« des regards particuliers sur le monde »

Le street art 2021/2022

« Cette particularité nous l'avons traduite pour vous sur toutes les œuvres exposées »

V. Billondeau

Bombes,
Pochoirs
Superpositions

Faire passer des messages à la manière de Banksy



Valérie Billondeau



Odile Voillot

Félicitations aux artistes de Montchaboud pour le chemin parcouru, le travail accompli, et nos remerciements pour ce partage !

Vie Associative

Le Chab Kfé, réouverture !

Après un mois de pause bien méritée pour les bénévoles, le Chab Kfé a rouvert ses portes le 3 septembre et vous accueille tous les samedis de 18 h à 21 h;

Deux belles soirées ont ponctué le mois de juillet, un bal celtique et un concert de rock acoustique. Corenc Celtic, dont fait partie Philippe Beys, musicien montchabouillard, a animé la première soirée avec de la musique irlandaise et écossaise. Un concert pour ouvrir les festivités, ensuite les danseurs du Scottish Circle des 3 lacs, vêtus de kilts, ont entraîné les habitants du village dans des danses de groupe rythmées.



« Par sa vivacité, la danse écossaise nous donne la joie de vivre et le goût de rencontrer les autres car elle s'exécute en groupes de six, huit, dix, douze danseurs.. »

<http://scottishcircledes3lacs.blogspot.com/>

Le Scottish Circle des 3 lacs est un club de danses écossaises de Grenoble et du plateau matheysin, vous pouvez les contacter si vous souhaitez vous perfectionner !

Avec un répertoire rock acoustique français alternant compos et reprises millésimées, les Complices nous ont fait voyager à travers les années.

Olivier le chanteur, interprète des titres de Nino Ferrer, Jacques Dutronc, de Gainsbourg avec une énergie inépuisable et communicative, accompagné à la guitare par Jacques et à la contrebasse par Pompom. « Et moi, et moi », « Fais pas ci, fais pas ça » de Dutronc, « La machine » de Dani, « L'école de la rue » de OTH, « La java des bombes atomiques » de Boris Vian, « Le poinçonneur des Lilas » de Gainsbourg... les titres s'enchaînent.

Sans jamais se prendre au sérieux, ils nous offrent le fruit de nombreuses années de travail, agrémenté de leur sympathie naturelle, et la magie opère !

Le public chante avec eux, tape des mains, les sourires éclairent les visages,

Merci les Complices !

<https://www.facebook.com/LesComplicesGrenoble>



Vie Associative

Le Chab Kfé, un an déjà !

Un esprit « petit village chaleureux »

1. Aurélien, tu es le président du Chab'Kfé, association à but non lucratif, qui a vu le jour il y a un an maintenant. Les objectifs pour cette première année sont-ils atteints ?

Effectivement, avec tout juste un an d'ouverture et malgré cette année particulièrement difficile, vécue autour de la crise sanitaire, je pense que oui Véronique, le Chab'Kfé a atteint la plupart de ses objectifs.

Nous avons annoncé la création et l'ouverture d'un lieu de convivialité et de partage pour les habitants de la commune. Un lieu de proximité, accessible à tous, qui permet également de découvrir des activités artistiques et culturelles autour d'un verre, c'est chose faite ! Dès ses premiers samedis d'ouverture, le Chab'Kfé a fait ses preuves et a su satisfaire les envies et besoins des Montchabouillards de se rassembler et de se retrouver autour de cet esprit « petit village chaleureux » qui nous tient tant à cœur.

2. Quelles ont été les étapes de création du Chab'Kfé et les difficultés rencontrées pour le faire fonctionner ?

Nous sommes partis de l'idée annoncée par la municipalité de créer ce lieu de convivialité autour d'un concept de type « bistrot de campagne ». Il a fallu dans un premier temps faire appel à la population et recruter une équipe de bénévoles motivés, ce qui a permis ainsi la création de l'association avec ses membres fondateurs.

Puis trouver ensuite un lieu qui permette de disposer d'un établissement conforme ERP (Etablissement Recevant du Public), nous remercions à ce titre la mairie pour la mise à disposition de la salle polyvalente du village.

Enfin trouver les fonds propres nécessaires à la création du projet, l'achat du matériel, les modifications et adaptations de la salle, les consommables.



Ces fonds ont été principalement issus de la subvention accordée par la mairie aux associations et aux différents dons, notamment le fort soutien apporté par la MPT que nous remercions grandement. Sans oublier une étape primordiale à la création d'un établissement de débit de boissons, l'obtention d'un permis d'exploitation et d'une licence, une première sur la commune.

Après seulement un an de fonctionnement, et un rodage toujours en cours, avec encore un questionnement sur les jours et horaires d'ouverture, la difficulté principale réside à faire vivre et perdurer ce café dans notre petit village de 350 habitants. Nous avons besoin des habitants pour continuer à fonctionner, non seulement en tant que bénévoles car nous recrutons en permanence mais aussi de l'autre côté du comptoir pour faire exister ce lieu de convivialité.

Vie Associative

« nous restons ouverts à toutes nouvelles propositions d'activités ou manifestations... »

3. *Quel a été pour toi le moment le plus fort de cette première année ?*

Ce n'est pas un seul moment mais plusieurs qu'il faut évoquer lorsque l'on parle des temps forts du Chab'Kfé.

Je pense notamment à notre première soirée à thème qui s'est réalisée peu de temps après la création du café, pour Halloween avec des décors dignes d'un film de science-fiction, une salle pleine avec plus de 30 enfants déguisés, et un sourire partagé sur tous les visages des petits comme des grands.

Cette soirée a été l'image de marque des événements festifs du Chab'Kfé et de l'organisation formidable que peuvent mettre en œuvre les bénévoles de l'association.

Nous pouvons également évoquer dernièrement le « Montchaboud show », avec ces incroyables talents Montchabouillards... c'est la grande surprise de l'année, avec ses 26 participants amateurs et plus de 2h30 de spectacle, cette soirée aura marqué les esprits dans le village et même dans les communes voisines...

Je terminerai par le bal celtique, une première sur la commune, qui aura réussi son pari de faire danser les habitants sur des airs incroyables de musique Irlandaise.

4. *Quels sont les projets pour le Chab'Kfé pour l'année à venir et que devons nous souhaiter pour la suite ?*

Les idées et projets ne manquent pas !

Nous avons constaté les nombreux succès de nos soirées à thèmes et de nos soirées concerts. Nous avons également eu la grande surprise d'être sollicités par de nombreux musiciens et artistes qui nous proposent de les découvrir et de venir ambiancer notre café. Nous allons donc continuer à étudier cette piste et nous préparons déjà plusieurs surprises pour l'année prochaine...

Nous souhaitons aussi toucher un public différent peut être avec des activités adaptées à tous ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de venir découvrir et profiter du Chab'Kfé.

Et puis nous sommes à l'écoute des villageois, nous restons ouverts à toutes nouvelles propositions d'activités ou manifestations...

Notre souhait principal pour la suite serait que les habitants de Montchaboud continuent d'avoir très soif !

Soif de convivialité et de partage , évidemment... :)



Les membres du bureau du Chab'Kfé

L'Assemblée Générale annuelle du Chab'Kfé aura lieu le :

30 septembre à 20h à la salle polyvalente

Environnement



MOUSTIQUE TIGRE : AGISSONS ENSEMBLE

Aedes albopictus, dit « moustique tigre », est une espèce particulièrement nuisante pour l'homme. Ce petit moustique noir et blanc réapparaît chaque printemps et nous accompagne jusqu'à l'automne.

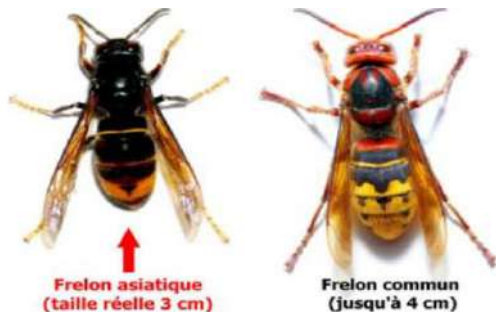
Pour limiter ces nuisances, 3 recommandations simples et essentielles : ranger, vider et couvrir tous les contenants dans lesquels l'eau s'accumule !

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'Ars Auvergne Rhône Alpes

Numéro de standard: [04 72 34 74 00](tel:0472347400)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS



Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS3, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

- Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : <https://www.frelonsasiatiques.fr/>

Infos pratiques

Petites annonces

Au fil d'Élo

Couture et broderie

Fait main à Vaulnaveys-le-Haut

Léna déchet - Univers bébé - Accessoires



Élodie QUEYRAS - 06.08.03.89.41

_au_fil_d_elo

<http://elodiequeyras.wix.com/aufilelo>



Praticienne en massage bien-être
Venez vous ressourcer, vous détendre

Je vous propose divers massages adaptés à votre besoin du moment
Pensez à vous et à vos proches
Possibilité de bons cadeaux
N'hésitez pas à me contacter pour de plus amples renseignements

tél : 06.83.93.23.65
Chrystèle Mathieu



LE DEUN Loïc & THIRION Dejan - Montchaboud

Tél. **07 82 86 73 79**

bellevue.paysage.isere@gmail.com

Appelez pour un devis gratuit !

Taille et rabattage de haies
Tonte, désherbage, débroussaillage
Entretien du jardin
Elagage et abattage d'arbres
Travaux paysagers et création



Profitez de 50% de crédit d'impôt pour les travaux éligibles aux services à la personne :

Demandez nous pour plus d'informations

Continuons à faire vivre la solidarité.

Le comité du Secours Populaire Français Drac-Romanche situé à Vizille, 33 rue Argoud, vous sollicite : vous pouvez donner des vêtements, du linge de maison, propres et en bon état. Des accessoires de mode, des jouets, des livres, de la vaisselle (pas de meuble).

Vous pouvez déposer vos dons à l'adresse du comité ou à la mairie de Montchaboud aux horaires d'ouverture.

A noter : le vestiaire du comité est ouvert à tous les publics, le vendredi de 16 à 18 heures et le samedi matin de 9 à 12 heures.

Venez aussi faire de bonnes affaires. Un grand merci d'avance. Les bénévoles du SPF 04 76 78 91 38



Infos pratiques

Mes services publics

EN CAS D'URGENCE

Gendarmerie : 04 76 78 98 50 (Vizille)
 Pompiers : 18
 SAMU : 15
 Maison Médicale de Garde : 04 76 08 47 09
 Urgence depuis un portable : 112

CAMBRIOLAGE

Prévenez la gendarmerie
 de Vizille tel : 04 76 78 98 50
 n'oubliez pas de leur signaler la
 période de votre absence

RAPPEL DES HORAIRES POUR EFFECTUER LES TRAVAUX BRUYANTS

Lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h
 Le samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
 Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

BUREAU DE POSTE

Horaires d'ouverture
 Lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et
 de 14h à 17h30
 Samedi le matin uniquement.

LES HORAIRES DE VOS DECHETERIES **0800 500 027**



Toute l'année, les jours suivants (sauf jours fériés) :

Champ sur Drac : lundi, mercredi, vendredi, samedi : 9h-12h / 13h30-18h
 Mardi, jeudi : 13h15-18h
Vaulnaveys Le Haut : Lundi au samedi : 8h45-12h / 13h-18h
Vizille : Mardi au jeudi : 12h30-18h
 Vendredi et samedi : 9h-12h / 13h15-18h00

En période hivernale (de novembre à mars inclus) : Fermeture à 17h30 de toutes les déchèteries, Réouverture à 13h pour Vizille, ouverture à 9h pour Vaulnaveys Le Haut

Le Petit bulletin est une publication de la mairie de Montchaboud

75 route du village - 38220 Montchaboud

Téléphone /Fax : 04 76 68 29 96

E.mail : mairie-montchaboud@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Guy SOTO

Rédaction : Véronique FELTRIN

Relecture: Gwenaëlle Montagnon

Tirage : 152 exemplaires - distribués en boîtes aux lettres et par mail